

ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,  
CHERS AMIS,

J'ai eu l'occasion dernièrement d'être invité, avec les responsables communaux des services Ressources humaines et Finances, à une réunion organisée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). L'objet de cette réunion était la mise en place de la retenue à la source des impôts sur le revenu. Il est à noter que ce qui avait été annoncé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été reporté d'une année. Ce sont donc les employeurs, mais également la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) puis les caisses d'assurances complémentaires ou tout autre organisme versant un revenu à qui que ce soit, qui devront rajouter sur les fiches de paie une ligne "retenue pour impôt". Le calcul de celui-ci sera déterminé par un taux transmis à l'employeur par la DGFIP. Ce qui va devoir être assimilé c'est que chaque salarié de la famille va être prélevé indépendamment. Il y aura la possibilité d'intervenir sur le calcul du taux appliqué en cas de changement de situation fiscale ou de modification du statut familial. Chaque contribuable aura la possibilité d'intervenir et de contrôler, via internet, son taux et sa situation grâce aux codes que beaucoup connaissaient déjà pour avoir déclaré leurs revenus en ligne depuis quelques années. Se pose bien sûr pour certains le problème de se familiariser définitivement à l'informatique, de posséder le matériel et de souscrire à un abonnement. Évidemment, la municipalité, comme beaucoup d'autres, prévoit de mettre en place une aide aux personnes en difficulté.

Nous avons eu la surprise cette année d'avoir très tard dans la saison des chutes de neige importantes. Je dois, en votre nom, remercier chaleureusement le service de la voirie et son responsable de la promptitude et de l'efficacité des interventions de salage. Avant même que je n'intervienne, ils étaient déjà en route, y compris la nuit. J'ai reçu plusieurs courriers de remerciements, mais aussi de réclamations. Nous sommes habitués, les services communaux ne peuvent répondre à toutes les demandes. Ils font au mieux.



ALAIN  
BOURGEOIS  
MAIRE  
D'ÉZANVILLE

## Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales  
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80  
Directeur de la publication // Alain Bourgeois  
Rédaction // Ève Pavési  
Conception-réalisation // RDVA // 01341299 00  
Impression // STIP // 0139 919173 // Dépôt légal à parution



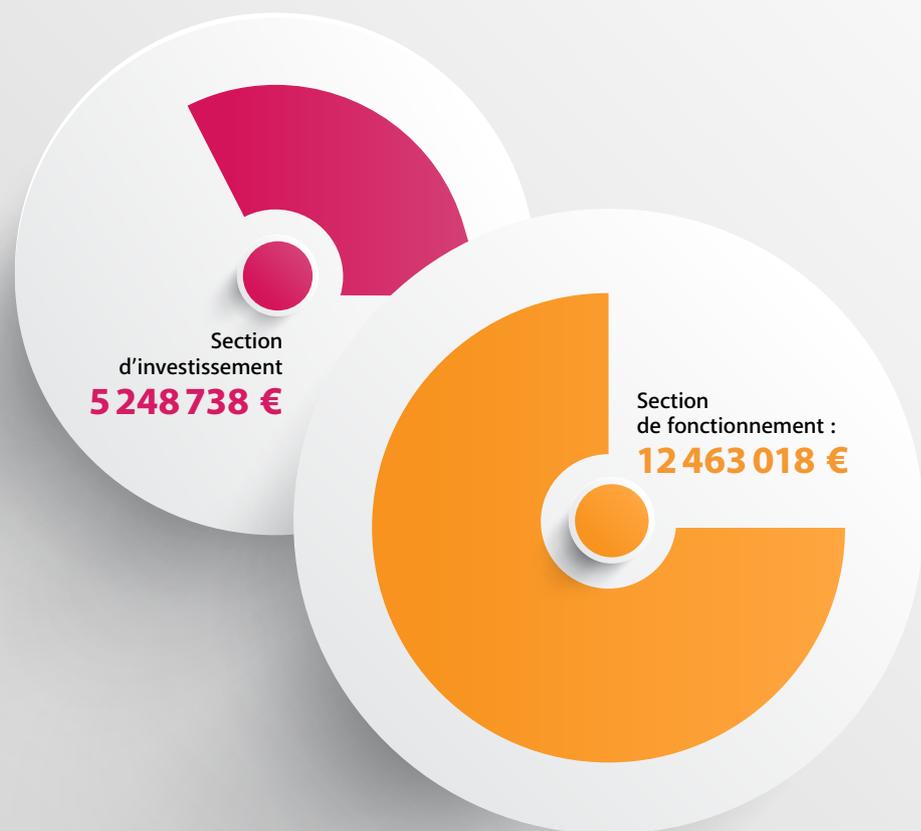
## FINANCES

UN BUDGET 2018 ÉQUILIBRÉ  
ET RAISONNABLE

Le budget primitif de la Ville, qui s'élève à 17 711 755,18 €, a été voté lors du Conseil municipal du 5 avril mars dernier. Ce budget 2018 s'appuie sur une gestion responsable et maîtrisée de l'argent public pour contribuer à tenir les efforts demandés par l'État aux collectivités sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

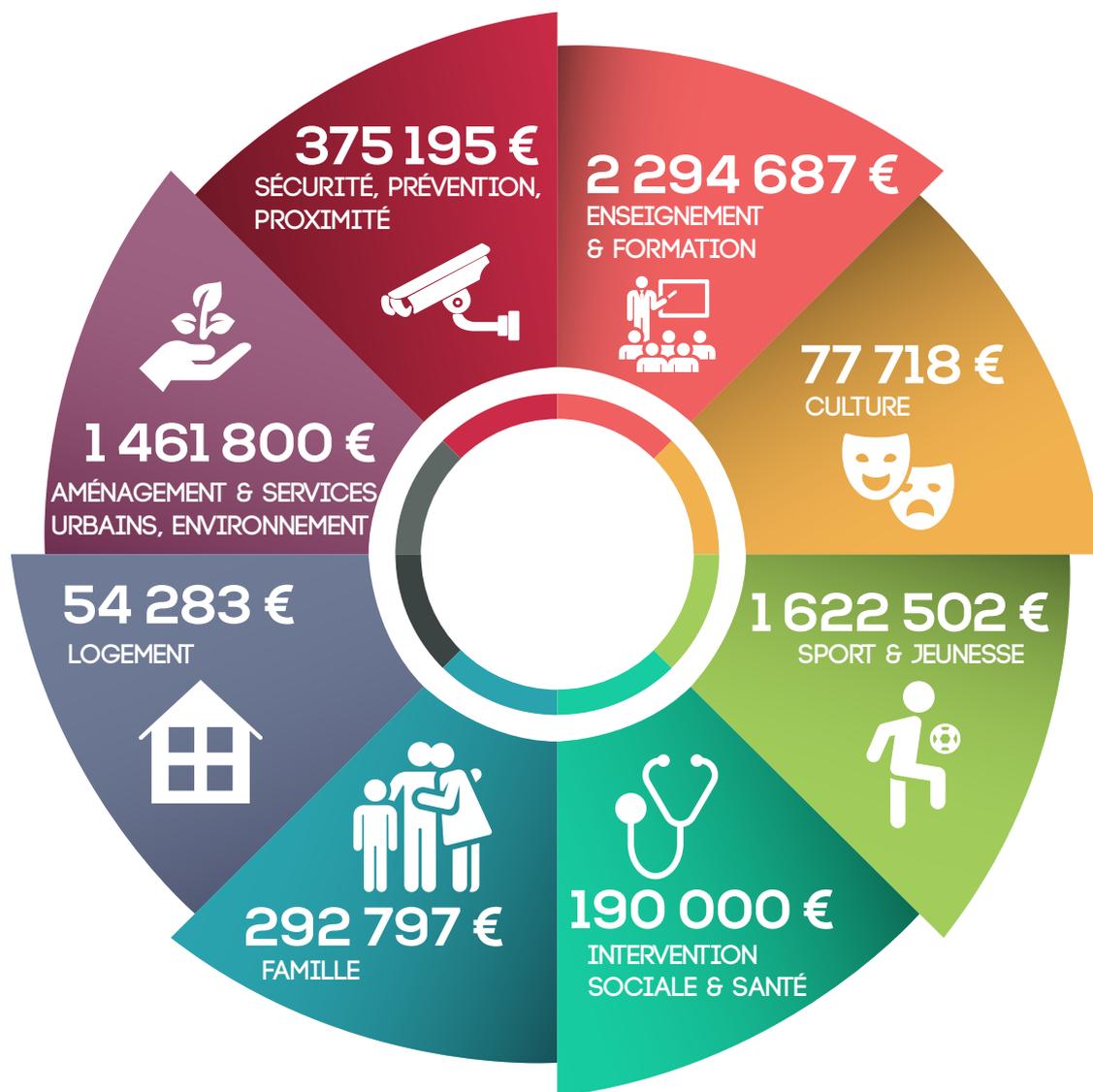
Le budget 2018 s'élève à 17 711 755,18 € et comprend une section de fonctionnement pour 12 463 018 € et une section d'investissement pour 5 248 738 €. Il tient compte des résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses.

BUDGET TOTAL 2018 : **17 711 755 €**



Il tient compte des résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses.

# RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 12 463 018 EUROS



## Pas d'augmentation d'impôts en 2018

S'il s'est révélé nécessaire, après plusieurs années de stagnation, d'augmenter de 2 % le taux des taxes locales l'année dernière, pour 2018 il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.

	Taux 2017	Augmentation	Taux 2018
Taxe d'habitation	13,43	0 %	13,43
Taxe foncière	15,81	0 %	15,81
Taxe foncière non bâtie	70,66	0 %	70,66

## DES FINANCES SAINES

DETTE PAR HABITANT (MÊME STRATE DÉMOGRAPHIQUE):

- EZANVILLE: 202 €
- MOYENNE NATIONALE: 880 €



# UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE 5 248 738 €

## Deux grands projets

2018 verra la construction et l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil de la jeunesse et des familles. L'ensemble de cette opération a été estimé à **784 760 €**.

Dès 2017 nous avons provisionné 600 000 € pour l'aménagement du futur centre culturel. Ces crédits sont portés pour 2018 à **1 200 000 €**.

## Investissements en faveur du pôle socio-éducatif

- remplacement de la chaudière de l'école élémentaire Albert Camus côté Anglade pour **82 530 €**;
- réhabilitation des sanitaires des écoles maternelles le Village et les Bourguignons pour **64 200 €**;
- ravalement d'une façade de l'école élémentaire Albert Camus pour **18 630 €**;
- renouvellement d'une partie du mobilier et des équipements pour les réfectoires, les salles de classe et les accueils périscolaires pour **30 965 €**;
- remplacement des luminaires par des leds et changement de faux plafonds de l'école maternelle Paul Fort pour **7 000 €**.



▲ La construction de la Maison de la Jeunesse et des Familles devrait débuter ce mois-ci.

## Travaux sur voirie et réseaux divers

- rue du chemin vert pour **291 000 €**;
- parking rue de Normandie pour **25 025 €**;
- rues Maurice Grandcoing et du chalet pour **137 720 €**;
- allée Corot pour **51 400 €**;
- chemin du cimetière pour **62 000 €**;
- trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle pour **77 600 €**;
- rue de l'Yser pour **150 150 €**;
- rue Auguste Renoir pour **55 000 €**;
- entretien courant de la voirie sur l'ensemble du territoire dans le cadre du bail pour **90 000 €**;
- installation de bornes enterrées dans les quartiers des Bourguignons et de la Gare pour **20 000 €**;
- travaux de signalisation horizontale et verticale ainsi que l'achat de mobilier urbain pour **17 600 €**;
- fin de l'aménagement de la voirie du quartier de la Justice et allée Pablo Picasso pour **51 430 €**;

## Entretien et valorisation du patrimoine

- travaux dans les bâtiments publics autres que les écoles et les logements pour **106 660 €**;
- réserve de crédits prévue à hauteur de **350 000 €** pour des travaux dans les équipements sportifs;
- travaux dans les logements communaux pour **27 630 €**;
- fourniture et pose d'un caveau, construction d'un caveau 2 places et remise en état de caveaux existants, réalisation de plans du cimetière pour **15 180 €**;
- travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments pour **30 000 €**;
- aménagement des espaces verts pour **32 500 €**;
- Modernisation des outils informatiques des services municipaux pour **75 355 €**;
- Renouvellement de gros matériel et outillage nécessaires aux services espaces verts, voirie et bâtiments ainsi que le remplacement d'un véhicule pour **31 875 €**;
- Acquisition d'une chargeuse pour le service voirie pour **34 800 €**.